

## REGLEMENT des « Foulées d'Orléans »

### Article 1 : DESCRIPTION

LES FOULEES D'ORLEANS organisées par l'association « les foulées des associations » se dérouleront le dimanche 27 avril 2025.

### Article 2 : PARCOURS :

Un parcours de 10 KM : Une boucle de 10 km dans le centre d'Orléans (45000)

Un Semi-marathon : Deux boucles de 10 km dans le centre d'Orléans plus une boucle par le quartier Bourgogne (45000)

Un parcours de 5 KM : Une boucle de 5 km dans le centre d'Orléans (45000)

Un parcours de 1 KM : une boucle de 1 km dans le centre d'Orléans (45000)

Un parcours de 2 KM : deux boucles de 1 km dans le centre d'Orléans (45000)

Un parcours de 5 KM non chronométré (appelé foulée de Jeanne) : une boucle de 5 km dans le centre d'Orléans (45000)

### Article 3 : DEPART ET ARRIVEE :

Course de 10 KM : Le départ se fera à 9h rue Jeanne d'arc à Orléans (45000) et l'arrivée se fera rue Jeanne d'Arc à Orléans (45000).

Course de 5 KM : Départ à 9h20 rue Jeanne d'Arc à Orléans (45000) et l'arrivée se fera rue Jeanne d'Arc à Orléans (45000).

Marche/course non chronométrée de 5 KM : Départ à 9h25 (en même temps que le 5 km chronométré) rue Jeanne d'Arc (45000) et l'arrivée se fera rue Jeanne d'Arc à Orléans (45000).

Course Semi-marathon : Départ 10h15 rue Jeanne d'Arc à Orléans (45000) et arrivée rue Jeanne d'Arc à Orléans (45000).

Course de 1 KM : Départ à 10h25 rue Jeanne d'Arc à Orléans (45000) et l'arrivée se fera rue Jeanne d'Arc à Orléans (45000).

Course de 2 KM : Départ à 10h30 rue Jeanne d'Arc à Orléans (45000) et l'arrivée se fera rue Jeanne d'Arc à Orléans (45000).

#### Article 4 : COURSE

Les courses chronométrées et classantes sont ouvertes aux licenciés à la fédération française d'athlétisme, et aux personnes non licenciées détentrices une attestation de moins de trois mois du PARCOURS PREVENTION SANTE (PPS) disponible sur <https://pps.athle.fr/> pour les majeurs et d'un questionnaire de santé disponible sur [https://pps.athle.fr/downloads/questionnaire\\_sante\\_mineur.pdf](https://pps.athle.fr/downloads/questionnaire_sante_mineur.pdf) pour les mineurs. Les participants devront être âgés de 18 ans minimum pour le semi-marathon, de 16 ans minimum pour le 10 km et de 14 ans minimum pour le 5 km le jour de la course.

La Marche/course de 5 km nommée « Foulées de Jeanne » n'est pas chronométrée. Hommes, femmes et enfants pourront y participer sans nécessité de produire un PPS ou un questionnaire de santé.

Les courses enfants ne sont pas chronométrées. Les enfants pourront y participer sans obligation de certificat médical du fait de cette absence de chronométrage. Les participants du 2 km devront avoir 12 ou 13 ans le jour de la course. Les participants du 1km devront avoir de 5 à 11 ans le jour de la course.

Pour des raisons de sécurité, l'utilisation par des participants d'engins mécaniques est interdite (rollers, patins à roulettes, skate, etc.) sauf accord des organisateurs de la course.

LES ACCOMPAGNATEURS / SUIVEURS SONT INTERDITS sauf accord des organisateurs de la course.

Les différents parcours empruntent des rues, des voies piétonnes et cyclables et sont pourvues de barrières, de délimitations par des cônes à certains endroits ou blocage de la circulation par des signaleurs et voitures anti intrusion (à chaque intersections).

Les participants aux différentes épreuves s'engagent à respecter les lieux et à laisser propre l'ensemble du parcours. Il conviendra de ne rien jeter sur le parcours et bien utiliser les poubelles mises à disposition après les zones de ravitaillement.

Les participants s'engagent à respecter les clauses du présent règlement et à accomplir la distance de l'itinéraire déterminé par les organisateurs dans le respect des indications des commissaires de course.

Toute fraude entraînera la responsabilité du participant, voire son retrait de la course.

Les licenciés doivent présenter leur licence le jour de la course et fournir une photocopie de celle-ci.

Les non licenciés doivent être munis de l'attestation PPS de moins de trois mois.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

**Les dossards seront à retirés maximum une demi-heure avant le début de chaque course ; Passé ce délai aucun retrait ne sera accepté (Attention aux files d'attente).**

***Barrière Horaire en 2025 sur Semi-Marathon :***

Par mesure de sécurité des coureurs et pour pouvoir ouvrir les voies à la circulation aux heures prévues, une barrière horaire sur le semi-marathon a été fixée à 2h45 soit une fin de course effective à 13h. Un véhicule suiveur sera en charge de récupérer les coureurs au fil de l'eau sur le parcours du semi-marathon pour en assurer leur sécurité et les convoier sur la zone d'arrivée.

Article 5 : CLASSEMENT :

Un classement sera établi pour les courses sauf celle des foulées de Jeanne et des enfants, lesquelles ne sont pas chronométrées.

ARTICLE 6 : RECOMPENSES :

A déterminer

Article 7 : RAVITAILLEMENT :

Deux emplacements de ravitaillements seront présents sur le 10 km.

Trois emplacements de ravitaillement seront présents sur le semi-marathon.

Un ravitaillement de fin de course aura lieu pour toutes les courses sur la place Ste Croix.

Article 8 : SECURITE :

La sécurité est assurée par **Protection Civile du Loiret – APC 45**.

Des commissaires de course seront postés aux intersections pour veiller au bon déroulement de la course.

Des voitures seront positionnées aux intersections pour éviter toute intrusion d'un véhicule sur le tracé de la course.

## Article 9 : ENGAGEMENT

Ils se feront à l'aide de bulletins disponibles sous format papier ou sur le site internet de l'association « les foulées d'Orléans ». Ils devront être obligatoirement accompagnés des droits d'engagement :

- Pour le 10 km : 13 € avant le jour de la course (jusqu'au 26 avril 2025) ou 16€ sur place le jour de la course (inscription possible le dimanche matin 27 avril de 7h30 à 8h30 au gymnase Jacques Androuet-Ducerceau situé 10 rue Jeanne d'Arc à Orléans).
- Pour le semi-marathon : 20 € avant le jour de la course ou 23 € sur place le jour de la course (inscription possible le dimanche matin 27 avril de 7h30 à 9h45 au gymnase Jacques Androuet Ducerceau situé au 10 rue Jeanne d'Arc à Orléans).
- Pour le 5 km : 9 € avant le jour de la course ou 12 € sur place le jour de la course. (inscription possible le dimanche matin 27 avril de 7h30 à 8h45 au gymnase Jacques Androuet Ducerceau situé au 10 rue Jeanne d'Arc à Orléans).
- Pour les 1 et 2 km : 3 € (inscription possible le dimanche matin 27 avril de 7h30 à 10h15 au gymnase Jacques Androuet Ducerceau situé au 10 rue Jeanne d'Arc à Orléans).
- Pour la marche (foulées de Jeanne) de 5 km : 9 € (inscription possible le dimanche matin 27 avril de 8h à 9h15 au gymnase Jacques Androuet Ducerceau situé au 10 rue Jeanne d'Arc à Orléans).

**Attention les prix indiqués ne prennent pas en compte les frais de gestion facturés lors de l'inscription sur le site internet de notre prestataire PROTIMING .**

## Article 10 : ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE :

Les organisateurs seront couverts par une police d'assurance souscrite auprès de SMACL.

## Article 11 : ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT :

Les licenciés bénéficieront des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

## Article 12 :

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de la course du fait de la Mairie d'Orléans ou St Jean le Blanc, ou de la préfecture, ou par décision des organisateurs des Foulées d'Orléans pour des raisons sanitaires ou sécuritaires si celle-ci intervient après le 1<sup>er</sup> février 2025.

Article 13 :

Chaque participant en signant son inscription aux foulées d'Orléans accepte la prise de vue photo/vidéo ainsi que l'utilisation de son image sur les réseaux sociaux, journaux, site internet et affiches de l'organisateur.

Article 14 :

**Chaque participant aux courses adultes (5 km/10 km/semi-marathon) peut commander un tee-shirt des Foulées d'Orléans au prix de 7 € pour toute inscription ayant lieu avant le 25 mars 2025 en direct ou via le site Protiming.** Cette option sera levée dès le 26 mars 2025 pour permettre la commande et la réception des tee-shirts qui seront fournis lors des retraits de dossards.

**Chaque participant aux foulées de Jeanne (marche/course de 5 km) peut commander un tee-shirt des Foulées de Jeanne au prix de 7 € pour toute inscription ayant lieu avant le 25 mars 2025 en direct ou via le site Protiming.** Cette option sera levée dès le 26 mars 2025 pour permettre la commande et la réception des tee-shirts qui seront fournis lors des retraits de dossards.